



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt.fr/35

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

=====

Evolution des mutuelles des Finances... beaucoup d'inquiétudes.

Le 13 septembre en matinée, les mutuelles des finances (*Mutuelle du Trésor, Mutuelle des agents des impôts, Mutuelle des douanes, Mutuelle nationale de l'entraide administrative, Mutuelle des personnels de l'industrie et de la recherche, La Fraternelle mutuelle de l'imprimerie nationale*) ont tenu leurs assemblées générales respectives.

L'après midi les délégués se sont réunis en assemblée générale pour constituer la MGEFI (**Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**).

Cette structure devient la 10^{ème} mutuelle nationale en terme de personnes couvertes (367 000).

A noter que la mutuelle de l'Insee rejoindra la MGEFI au 01/01/2008, que la fraternelle fusionnera avec la mutuelle du trésor et que seule la mutuelle centrale des finances a refusé de rejoindre la MGEFI.

Le but était suite aux demandes du Conseil européen et à l'abrogation du décret Chazelle de proposer une mutuelle unique au référencement de l'état, seule possibilité pour pouvoir continuer à percevoir des aides du Ministère.

Les tutelles (DSS et ACAM) ont refusé le principe d'une mutuelle dédiée comme cela avait été proposé auparavant et annoncé dans les différentes assemblées départementales.

Le nouveau dispositif consiste en la création d'une nouvelle mutuelle avec transfert de portefeuille et apports financiers nécessaires de chacune des mutuelles

La mutuelle du trésor participe en fonction de son poids par un apport sans droit de reprise au sein de la nouvelle entité : apport de 10.866.600 € la veille du dépôt du dossier d'agrément et 27.166.499 € le 31 décembre 2007 au plus tard, pour un total général de l'ensemble des mutuelles de 127.7493.665 €.

Les mutuelles historiques vont perdre leur agrément du livre 2 (assurance complémentaire, santé et prévoyance) d'ici 1,5 an environ. **Pas de retour en arrière possible.** Il ne restera à ces mutuelles que le livre 3 pour lequel il n'y a pas besoin d'agrément, à savoir l'aide sociale, l'action solidaire et les cautions.

Autrement dit les mutuelles dites historiques sont vidées de leur substance et on est en droit de se demander quelle sera leur utilité ?

A ce jour, rien n'est véritablement validé, la MGEFI n'est à ce stade pas encore référencée. Tout reste possible, (le référencement pour une durée de 7 ans et le non référencement) et très certainement, un deuxième opérateur, privé celui là, sera référencé au ministère des finances.

Comment se passeront les rapports entre les 2, quelles offres cet organisme privé fera t'il pour attirer les mutualistes dans ses filets ?

Son but premier, ne sera t'il pas de vider la MGEFI de ses forces vives, pour ensuite appliquer les tarifs de son choix ?

Concernant le réseau de conseillers, qui seront réunis à Paris le 11 octobre, Il n'y aura pas de changement de statut jusqu'au 30/03/09. Les agents travailleront à la fois en ce qui concerne notre réseau pour la mutuelle du trésor et pour la MGEFI, qui remboursera sa part représentative de l'équivalent de 40 à 50 conseillers à temps plein.

A compter du 01/04/09, il y aura transfert du détachement de la Mutuelle du trésor à la MGEFI pour ces collègues selon des critères géographiques et fonctionnels à définir. Les autres resteront à la mutuelle du trésor ou devront réintégrer.

Les salariés du siège seront transférés à la MGEFI pour l'activité complémentaire prévoyance au 01/01/08 (soit environ 30 des 40 agents).

La MGEFI recherche des locaux d'environ 3000 m² autour de Bercy. Des solutions transitoires seront prises en utilisant les locaux des mutuelles du Trésor, des Impôts et de la douane).

Adhésion : Il y aura désormais adhésion individuelle à la MGEFI avec principe de la double adhésion, qui implique automatiquement l'adhésion à la mutuelle historique de son secteur. Les radiations, démissions, exclusions auront le même effet.

Assemblée Générale : Elle sera constituée de 1 délégué pour 1500 membres participants, répartis en 7 collèges selon les mutuelles historiques (58 à 60 pour le trésor). Ils seront élus pour 3 ans, selon le mode de **scrutin de liste majoritaire à 1 tour**. Ces listes seront-elles présentées par mutuelle historique ou au niveau MGEFI : la question serait en débat. Ces listes seront-elles monolithiques ou ouvertes aux différentes sensibilités ????

Dans la période transitoire, les délégués désignés restent en place jusqu'aux élections ainsi qu'un conseil d'administration composé de 30 membres et dont le 1^{er} président de la MGEFI est Serge Bricchet, l'actuel président de la MAI.

Le CA est constitué en outre de 5 vice présidents (*les actuels présidents des autres mutuelles*), d'un secrétaire général (*Dominique Combe*), d'un trésorier général (*Jacques Morel*), d'un trésorier (*Dominique Joseph*) et de 3 secrétaires nationaux (*Bruno Caron, Liliane Leroy et Nadine Morineau*). Par la suite, le CA sera élu par les délégués pour une période de 6 ans renouvelable par moitié tous les 3ans.

Règlement mutualiste : Les 3 offres (multi, vita et prémi) restent indépendantes et doivent s'autofinancer).

Les cotisations qui à ce jour pourront évoluer de 4% par an, ne seront plus calculées en % du TIB mais constituées d'un % et d'un fixe selon l'âge, avec une cotisation plancher et une cotisation plafond (voir tableaux ci joints) pour les membres participants directs.

Pour les membres associés et ayants droits, la cotisation sera forfaitaire en fonction de l'âge et réévaluée sur décision de l'Assemblée Générale.

Les grades les moins élevés sont les plus touchés par les augmentations de cotisations annoncées. Par ailleurs plus vous vieillirez, plus vous paierez. Au delà de deux personnes protégées (membre participant associé et/ou enfants) la cotisation était gratuite pour les enfants suivants, au 1^{er} janvier elle ne sera plus appelée qu'au delà du 2^{ème} enfant (en sus du conjoint).

Pour les membres participants associés âgés de plus de 59 ans au 1^{er} janvier de l'année d'adhésion, les cotisations seront majorées de 50%. Pour les membres participants directs : arrêté non encore paru.

Pour les nouveaux membres participants directs : de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre de l'année suivant leur entrée dans l'administration (réduction de 50% pour multi et vita), 30% l'année suivante et 10% l'année suivante.

Concernant les membres Participants (directs et associés), une partie de cette cotisation sera reversée aux mutuelles historiques pour les solidarités (2,90€/mois pour multi et vita 1,30€/mois pour prémi). Ces versements serviront aux aides sociales et solidaires.

Concernant le contrat Prémuo : possibilité de s'assurer une couverture supplémentaire et individuelle moyennant cotisations supplémentaires... comme les assurances privées. (Actuellement la couverture s'élève à 180% du TIB annuel, elle va descendre à 130%)

*Petit Lexique : Membres participants directs : MPD (fonctionnaires actifs ou retraités du secteur économique et financier, salariés de la mutuelle...)
Membres participants associés : MPA (veufs, veuves, enfants orphelins ou handicapés, conjoints, concubins...)*

Il y a toutes les raisons d'être inquiets sur l'avenir de la mutualité et sur le système de solidarité inter générationnelle qui est la base même de la mutualité. Que vont devenir les valeurs de la mutuelle mises en exergue sur la page d'accueil de son site « servir les mêmes prestations à l'ensemble de ses adhérents, maintenir la même cotisation quelle que soit le nombre d'enfants, calculer le montant de la cotisation sur l'indice Fonction Publique, c'est à dire en fonction des revenus de chacun...même taux de cotisation pour les retraités que les actifs » Tout cela est battu en brèche.

Aujourd'hui, la mutuelle du Trésor et les autres mutuelles historiques deviennent des coquilles vides. A quoi bon les conserver en l'état si la MGEFI, si tant est qu'elle soit référencée aura quasiment tous les 'pouvoirs'... les mutuelles historiques étant vidées de presque toutes leurs fonctions...tout pouvant être géré par la MGEFI.

La situation est difficile, délicate, il est nécessaire que chacun prenne conscience que c'est la remise en cause du droit à la santé qui est posé aujourd'hui, par ce qui pèse sur les mutuelles, sur les choix qui sont effectués, et notamment par les annonces gouvernementales de mises en place de franchises après toutes les régressions assénées depuis quelques années dont le forfait hospitalier qui augmente tous les ans et qui devaient être les remèdes miracles pour combler le trou de la sécu.

Tous dans l'action le 13 octobre pour défendre le droit à la santé, et le refus des franchises médicales.

Cotisations adhérents (pour les principales catégories, sous réserve de modifications)		Membres participants									Ayants droit		
		directs						associés					
		Actifs			retraités			Vita	Multi	Prémi	Vita	Multi	Prémi
		Vita	Multi	Prémi	Vita	Multi	Prémi						
Part/proportionnelle par rapport au Traitement indiciaire brut	Taux	1,40%	1,40%	0,80%	1,10%	1,10%	0,50%						
	Minimum mensuel	18	18	10	14	14	7						
	Maximum mensuel	42	42	24	33	33	15						
Cotisation part forfaitaire	< ou = 20ans	15	23	10	23	36	15	21	27	7	11	14	5
	21/25 ans	17	26	11				24	32	9	20	26	8
	26/30 ans	18	28	12				28	37	11	23	30	10
	31/35 ans	20	31	13				32	41	13	25	33	12
	36/40 ans	22	33	14				35	46	15	28	36	14
	41/45 ans	23	36	15				39	51	15	31	39	14
	46/50 ans	25	39	16	25	39	16	42	55	15	33	43	14
	51/55 ans	27	41	18	27	41	18	46	60	16	36	46	15
	56/60 ans	29	44	19	29	44	19	50	65	18	38	49	16
	61/65 ans	30	46	20	30	46	20	53	69	19	41	53	17
66/70 ans	32	49	21	32	49	21	57	74	21	43	56	18	
> 70 ans	34	52	22	34	52	22	60	79	22	46	59	21	

Incidences des changements des modes de contribution

Agent en activité sans ayant droit				Vita santé			Multi Santé		
Grade	Echelon	Age	Ind	Mut Très	MGEFI	Diff	Mut Très	MGEFI	Diff
AA 1	1	23	283	35,93	35	-0,93 €	39,78	44	4,22 €
AAP 1	6	51	394	50,02	52,01	1,98 €	54,8	66,01	11,21 €
C 2	7	38	362	45,96	44,98	-0,98 €	50,88	55,98	5,10 €
C1	7	54	465	59,03	56,52	-2,51 €	64,7	70,51	5,81 €
CP	7	54	514	65,26	59,62	-5,64 €	72,24	73,69	1,45 €
Ins	8	45	524	66,53	56,26	-10,27 €	73,65	69,26	-4,39 €
T P		59	734	83,29	71	-12,29 €	92,21	86	-6,21 €
Agent en activité avec ayant droit (conjoint du même âge et 2 enfants de moins de 20 ans)				Vita santé			Multi Santé		
Grade	Echelon	Age	Ind	Mut Très	MGEFI	Diff	Mut Très	MGEFI	Diff
AA 1	1	23	283	73,93	77	3,07 €	85,78	98	12,22 €
C 2	7	38	362	96,96	94,98	-1,98 €	112,88	119,98	7,10 €
Ins	8	45	524	128,53	109,26	-19,27 €	146,65	136,26	-10,39 €
T P		59	734	145,29	131	-14,29 €	165,21	163	-2,21 €
agent en activité avec 2 enfants				Vita santé			Multi Santé		
Grade	Echelon	Age	Ind	Mut Très	MGEFI	Diff	Mut Très	MGEFI	Diff
AAP2	9	46	360	63,70	69,85	6,15 €	74,6	89,85	15,25 €
AAP1	7	56	416	70,81	77,4	6,59 €	82,47	98,4	15,93 €
C2	8	39	370	60,32	67,5	7,18 €	76,01	84,48	8,47 €
CP	7	54	514	83,26	81,62	-1,64 €	96,24	101,69	5,45 €
Agent en activité				Prémi santé sans ayant droit			Prémi santé avec conjoint du même âge		
Grade	Echelon	Age	Ind	Mut Très	MGEFI	Diff	Mut Très	MGEFI	Diff
AA 1	1	22	283	11	21,27	10,27 €	21	29,27	8,27 €
C 2	3	25	319	11	22,57	11,57 €	21	30,57	9,57 €
Ins	2	29	376	11,93	25,64	13,71 €	26,93	35,64	8,71 €
Agent en retraite sans ayant droit				Vita santé			Multi Santé		
Grade	Echelon	Age	Ind	Mut Très	MGEFI	Diff	Mut Très	MGEFI	Diff
AAP 1	11	58	368	42,88	47,35	4,47 €	48,24	62,35	14,11 €
C P	7	64	514	55,93	55,64	-0,29 €	62,963	71,64	8,71 €
Ins	12	68	642	69,86	64,02	-5,84 €	78,6	81,02	2,42 €
T P		75	734	71,39	67	-4,39 €	80,31	85	4,69 €
Agent en retraite avec conjoint du même âge				Vita santé			Multi Santé		
Grade	Echelon	Age	Ind	Mut Très	MGEFI	Diff	Mut Très	MGEFI	Diff
AAP 1	11	58	368	86,88	85,35	-1,53 €	97,24	111,35	14,11 €
C P	7	64	514	113,93	96,64	-17,29 €	128,93	124,64	-4,29 €
Ins	12	68	642	127,86	107,02	-20,84 €	144,6	137,02	-7,58 €
T P		75	734	129,39	113	-16,39 €	146,41	144	-2,31 €